



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Je suis en situation de handicap

Vérfié le 01 décembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Plusieurs dispositifs sont mis en place pour aider les adultes en situation de handicap dans leur vie quotidienne (logement, transport, travail...). Pour en bénéficier, le handicap doit avoir été diagnostiqué par un professionnel de santé (généraliste, psychiatre...). Une fois ce diagnostic établi, il faut prendre contact avec une maison départementale des personnes handicapées (MDPH), chargée d'accompagner la personne handicapée dans ses démarches.

Aides financières (revenu minimal)

Je peux bénéficier d'une allocation de base appelée allocation adulte handicapé (AAH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>) dès lors que j'ai un certain taux d'incapacité.

Cette allocation de base peut être complétée par :

- par le complément de ressources (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12911>) si vous continuez à remplir les conditions d'attribution ou par la majoration pour la vie autonome (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12903>)
- et par la prestation de compensation du handicap (PCH) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>) pour prendre en charge les surcoûts de toutes natures liés au handicap dans la vie quotidienne.

▲ Attention : le complément de ressources est **supprimé depuis le 1^{er} décembre 2019**. Toutefois, je percevais cette aide jusqu'à cette date, je continue d'en bénéficier sous réserve de remplir les conditions d'attribution.

Si je perçois d'autres allocations (par exemple : pension d'invalidité, RSA (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20209>)), je peux bénéficier en partie de l'AAH dans certains cas.

Des contrats d'assurance peuvent me permettre de me préparer un complément de revenus. Il s'agit par exemple

- du contrat rente-survie (souscrit pour une personne en situation de handicap)
- ou du contrat épargne-handicap (souscrit par une personne en situation de handicap).

Ces contrats ouvrent droit à un avantage fiscal, sous certaines conditions (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18>).

Logement

Des solutions d'hébergement en établissement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N332>) peuvent m'être proposées sur orientation de la commission départementale des personnes handicapées (CDAPH). Toutefois, si je préfère un lieu de vie familial à un hébergement en établissement, je peux choisir d'être accueilli chez des particuliers à titre onéreux (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15240>).

Si j'ai un logement, des aides financières peuvent m'être accordées pour faire face à des dépenses liées à mon habitation, notamment :

- l'allocation de logement sociale (ALS) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280>),
- l'exonération de la taxe d'habitation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F42>) et de la taxe foncière (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F59>),
- la réduction sociale téléphonique (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1337>) pour réduire le montant de mes factures de téléphone,
- la réduction d'impôt pour adapter votre logement à votre handicap (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10752>).

➡ A savoir : si je fais une demande de logement social (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10007>), je suis reconnu demandeur prioritaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869>) en tant que personne en situation de handicap.

Soins

En cas de besoin de soins, je peux recourir à des services de soins infirmiers à domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F246>).


Travail et formation professionnelle

Travail

Je peux travailler en milieu ordinaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15926>) tout en bénéficiant de mesures particulières si je suis reconnu comme étant travailleur handicapé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1650>).

En revanche, si je rencontre des difficultés d'insertion dans le *milieu ordinaire*: *titleContent*, je peux intégrer une structure spécialisée telle qu'un établissement et service d'aide par le travail (Ésat) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1654>).

Les entreprises du secteur privé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23149>) ou public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35536>) sont dans l'obligation d'employer un nombre minimum de personnes en situation de handicap.

 **A noter** : en tant qu'indépendant (artisan, profession libérale...) vous pouvez bénéficier d'une *aide à la lourdeur du handicap* (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1658>) pour compenser financièrement les conséquences de votre handicap sur votre emploi (par exemple, accompagnement d'un tuteur).

Formation professionnelle

J'ai accès à tous les dispositifs de formation professionnelle ordinaires prévus dans le secteur public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N186>) ou privé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N177>).

Je peux également bénéficier

- du compte personnel de formation (CPF) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10705>)
- et d'actions spécifiques (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N198>).

Transport

Pour faciliter mes déplacements, je peux demander la carte mobilité inclusion (CMI) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>).

Services en ligne et formulaires

- Connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54933>)
Simulateur

COMMENT FAIRE SI...

- Mon enfant est en situation de handicap (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24610>)

Tous les comment faire si... (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si>)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- legifrance.gouv.fr
- gouvernement.fr
- data.gouv.fr

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0